

0070016E
ACADEMIE DE GRENOBLE
LP LYCEE DES METIERS HOTELIER
161 VOIE D'AUBESSON
07110 LARGENTIERE
Tel : 0475391364

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2026

Réuni le : 24/02/2026

Sous la présidence de : Stephanie Soloy

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration se prononce sur l'emploi de la DHG conformément à l'enveloppe allouée par les services académiques et dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0